

DOC EN POCHE
ENTREZ DANS L'ACTU

Quatrième
édition



FRANÇOIS HÉRAN

L'immigration en 30 questions

La Documentation
française

Le point sur 7

Questions-réponses 23

1. Étrangers, immigrés : quelle différence et combien ? 24
2. Comment mesurer les flux migratoires ? 26
3. Le solde naturel proche de zéro, une exception française ?.. 28
4. Combien de deuxièmes générations ? 30
5. Depuis quand la France est-elle terre d'immigration ? 32
6. L'immigration est-elle en hausse ? 34
7. Quelle place pour la France dans le paysage mondial ? 36
8. Quels sont les types de migrants privilégiés par pays ? 38
9. Quels visas pour séjourner dans l'Union européenne ? 40
10. Peut-on chiffrer l'immigration illégale ? 42
11. D'où viennent les immigrés ? 44
12. Les Africains en route vers la vieille Europe ? 46
13. Pourquoi migrer ? 48
14. Où vont les étudiants internationaux ? 50
15. Le changement climatique, facteur de migrations ? 52
16. Où vivent aujourd'hui les immigrés ? 54
17. La traite esclavagiste, une forme de migration ? 56
18. Combien d'exilés dans le monde et quel parcours ? 58
19. La France assaillie par la demande d'asile ? 60
20. L'Europe a-t-elle une politique migratoire commune ? 62
21. Que donnerait l'ouverture des frontières ? 64
22. Droit du sang ou droit du sol ? 66
23. L'accès à la nationalité française doit-il être volontaire ? 68
24. Pourrait-on se passer des immigrés ? 70

25. Sait-on ce que coûte l'immigration ?	72
26. Entre immigrées et natives, quel écart de fécondité ?	74
27. Les statistiques ethniques sont-elles légales ?	76
28. Le racisme peut-il être systémique ?	78
29. Quels critères d'intégration ?	80
30. La politique migratoire doit-elle suivre l'opinion publique ?	82

Pour aller plus loin	85
Les chiffres-clés	86
Les mots-clés	88
Liste des sigles	94
Bibliothèque	96

Le point sur

Après les éditions de 2012, 2016 et 2021, la présente édition entend relever plusieurs défis. Le premier consiste à croiser les disciplines pour aborder la réalité multiforme et mouvante des migrations internationales. Le deuxième est de garder une certaine profondeur historique (en remontant le plus souvent à l'an 2000) tout en actualisant les données jusqu'en 2024 ou 2025. Troisième défi : décentrer le regard en replaçant la France dans un cadre européen, occidental ou planétaire qui permette d'apprécier à sa juste mesure la place de son immigration. Enfin, ne pas éluder les débats que suscite la question migratoire dans nos sociétés, mais donner à chacun assez d'atouts pour les décrypter et forger ses convictions en connaissance de cause, en se libérant des idées reçues.

La migration, un objet multidisciplinaire, une réalité mouvante

La migration internationale est un phénomène complexe, de nature à la fois démographique, géographique, juridique, économique, sociologique et politique. Outre les disciplines centrées sur chacune de ces dimensions, l'étude des migrations mobilise toujours plus l'histoire, l'anthropologie, l'archéologie, la philosophie morale et politique, la santé publique, l'épidémiologie et, plus récemment, la climatologie...

* Les termes marqués par un astérisque sont définis dans *Les mots-clés* page 88.

Par définition, la migration internationale est une réalité mouvante et imprévisible. Elle ne cesse de réserver des surprises, comme l'ont montré en 2015 la « crise européenne des réfugiés », encore appelée « crise des migrants », mais aussi l'afflux de millions d'Ukrainiens fuyant l'agression russe de février 2022 ou, encore, la crise humanitaire provoquée dans les pays voisins par la guerre civile au Soudan, depuis avril 2023. La migration internationale reste difficile à appréhender, car les catégories officielles peinent à saisir la complexité des situations.

Quand on parle de « migrations » dans l'absolu, on sous-entend « migrations internationales ». Mais il existe aussi des migrations « internes ». Dans certains domaines, comme les migrations climatiques, les arguments avancés pour prédire des mouvements massifs de population portent souvent sur des déplacements internes à chaque pays et non pas sur des migrations internationales, surtout si la dégradation de l'environnement est progressive (assèchement des sols, érosion des côtes, moussons de plus en plus fortes...). Le présent ouvrage sera centré sur les déplacements internationaux.

Les migrations internes des grandes nations réduisent la migration externe

Il faut le rappeler : il existe une relation inverse entre les deux types de migration. On dénombre actuellement dans la population mondiale 4 % seulement de migrants internationaux (c'est-à-dire de personnes installées dans un autre pays que celui de leur naissance) ; ce nombre peut aller jusqu'à 6 % si l'on y inclut celles qui ont émigré à l'étranger au moins une fois dans leur vie. Pourquoi si peu ? La réponse est simple : les habitants des « géants démographiques », à savoir les pays qui dépassent les 150 millions

1 | Étrangers, immigrés : quelle différence et combien ?

Étranger : un statut ; immigré : un parcours

Est *étrangère* toute personne vivant dans un pays sans en avoir la nationalité : c'est un statut juridique. Est *immigrée* toute personne résidant pour une durée d'au moins un an dans un pays où elle n'est pas née : c'est une situation de fait. Entre trois et douze mois, la migration est *temporaire* ; un séjour plus court est un *voyage international*.

Immigré au sens large, immigré au sens restreint

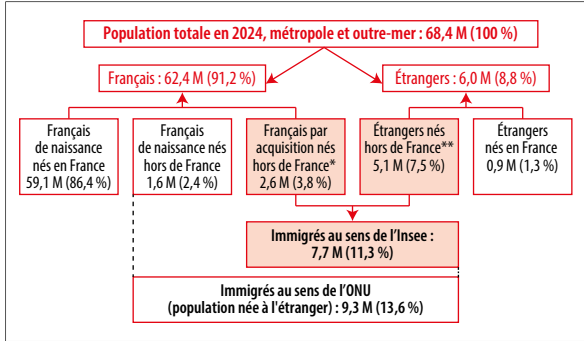
Une définition plus restreinte, adoptée en France en 1991, ne compte pas comme immigrées les personnes qui avaient déjà la nationalité du pays d'accueil avant de migrer (les rapatriés*, notamment). Sont immigrées *stricto sensu* les personnes nées étrangères à l'étranger. Peu de pays adoptent cette définition car l'information sur les changements de nationalité est rarement disponible.

Deux distinctions : étranger ou français, immigré ou natif

Selon l'Insee, 33 % des immigrés* vivant en France en avaient la nationalité en 2024. Il n'est donc pas correct d'opposer les immigrés aux Français, mais seulement de distinguer les étrangers* des nationaux, ou les immigrés des natifs*.

Comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel le 13 août 1993, chacun jouit des libertés fondamentales, mais l'État peut traiter l'étranger différemment du national dans des situations fixées par la loi, comme le contrôle du titre de séjour ou l'accès à la fonction publique.

Français, étrangers et immigrés en 2024



* Autre formulation : immigrés ayant acquis la nationalité française.

** Autre formulation : immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française.

Source : Insee, estimations de population en millions d'habitants, édition 2024 de l'enquête annuelle de recensement.

Stock ou flux : une distinction majeure en démographie

Lors du débat sur la loi asile et immigration, en avril 2018, un député martiniquais dénonça l'application aux immigrés du mot « stock* », qui évoquait à ses yeux les captifs « stockés dans les cales des négriers », comme dans l'album de Tintin *Coke en stock* (1958). En fait, « stock » est un terme technique employé par les démographes du monde entier, opposé à « flux* ». La division de la Population de l'ONU met en ligne deux bases de données : International Migrant Stock et International Migration Flows. Une population recensée à un instant t constitue un stock, dont les effectifs sont modifiés chaque année par des flux : naissances ou décès, entrées ou sorties.

7 | Quelle place pour la France dans le paysage mondial ?

Le 35^e rang pour la proportion d'immigrés

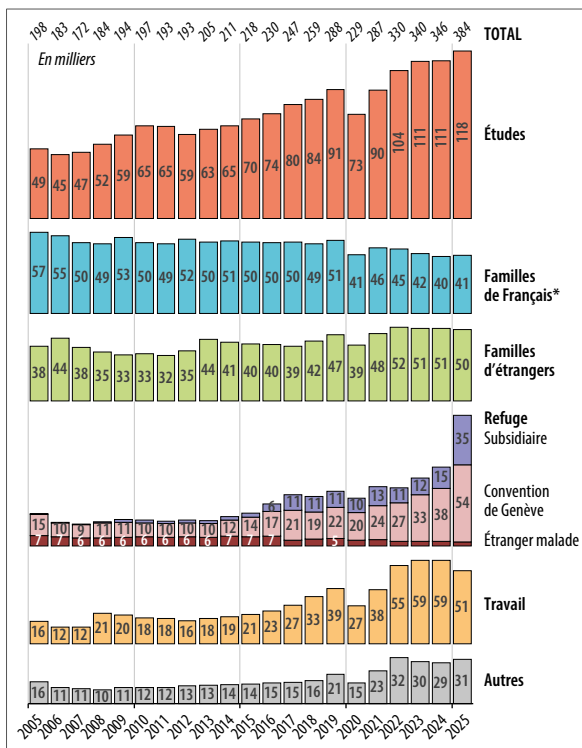
La population mondiale compte seulement 4 % de migrants au sens de l'ONU (vivre dans un autre pays que celui de naissance) mais concentrés dans quelques régions du monde. On compte une quarantaine de pays où la proportion d'immigrés dépasse 12 % (voir le graphique page 21). Avec un taux de 14 %, la France en fait partie, mais à une place modeste : 35^e rang mondial, 17^e en Europe occidentale (sans l'ancien bloc socialiste). L'image d'une France débordée par la migration est le fruit d'une vision purement autocentrée.

L'immigration n'est pas spontanément ajustée à une « capacité d'accueil »

Existe-il pour chaque pays un volume optimal d'immigration dicté par sa capacité d'accueil ? La proportion d'immigrés variant fortement de par le monde, qui peut bien dire celle qui serait la meilleure ? Il faut distinguer les registres.

D'un côté, chaque pays a des capacités d'accueil structurelles qui dépendent de son étendue, de sa population, de sa richesse, de sa position. D'un autre côté, il lui revient de décider démocratiquement s'il désire étendre ces capacités d'accueil et par quels moyens. La capacité d'accueil dans ce second sens n'est plus une donnée scientifique mais un choix politique.

France 2005-2025 : les nouveaux titres de séjour



* Familles de Français : conjoint ou enfant mineur de nationalité étrangère.

Sources : ministère de l'Intérieur, DGEF, premiers titres de séjour délivrés en France à des non-Européens.

Commentaire : le dénombrement annuel des titres de séjour accordés par la France atteste des hausses modérées. La plus forte est celle des étudiants internationaux. La migration familiale* est contenue. L'accueil humanitaire (dont 8 % seulement d'étrangers* malades depuis 2020) a absorbé la poussée de 2015 en acceptant un tiers des demandes. La migration de travail*, rouverte en 2006, est tirée par le dispositif Passeport talent. En résumé, un tableau sans rapport avec le débat public, centré sur l'asile et la migration familiale.

17 | La traite esclavagiste, une forme de migration ?

De l'engagisme à l'esclavage, et inversement

La traite d'êtres humains réduits en esclavage est une forme extrême de migration forcée. Aux Antilles ou dans l'océan Indien, aux XVI^e-XVII^e siècles, les compagnies occidentales ont d'abord essayé l'engagisme*, consistant à recruter des travailleurs européens sur des contrats draconiens de trois ans. Sous-payés, surendettés, ceux-ci devaient renouveler leur engagement. Mais à la fin du XVII^e siècle, les planteurs jugent la main-d'œuvre servile plus rentable. Ils exploitent des captifs africains pendant deux siècles. L'abolition de la traite puis de l'esclavage au XIX^e siècle les contraint à revenir à l'engagisme avec des *coolies* indiens, chinois ou malgaches. Esclavage et engagisme alternent ainsi sur un *continuum*, où figurent aussi les corvées mortifères du travail forcé imposé aux populations d'Afrique occidentale jusqu'en 1946.

Une autre migration forcée : la déportation au bagne

Le Directoire déportait déjà ses opposants en Guyane. Créés en 1854, les bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie ne seront pas abolis avant 1945. Le « doublage » obligeait le condamné ayant purgé sa peine à rester sur place pour la même durée. La Guyane a accueilli au total 70 000 forçats et la Nouvelle-Calédonie 8 000, dont un millier de communards entre 1872 et 1880. Le déporté le plus célèbre fut le capitaine Alfred Dreyfus, reclus au large de Cayenne, dans l'île du Diable, d'avril 1895 à juin 1899.



La traite transatlantique : 12,5 millions de captifs

La traite transatlantique s'est étalée du XVI^e au XIX^e siècle. Grâce aux dépouillements d'archives effectués par Philip Curtin dans les ports d'arrivée puis Paul Lovejoy et Jean Mettas dans les ports de départ, on peut estimer le nombre de captifs à respectivement 9 et 12 millions, l'écart s'expliquant par les morts de la traversée. Les dernières recherches aboutissent à un total de 12,5 millions de captifs sur quatre siècles.



Les autres traites : des estimations incertaines

Difficile, en revanche, de quantifier la traite transsaharienne : 12 millions de captifs selon Ralph Austen, 6 millions selon John Wright. Même incertitude pour la traite orientale vers l'océan Indien : 4 millions ou bien plus ? Impossible, enfin, de chiffrer la traite intra-africaine, aussi vieille que l'esclavage dans l'Antiquité gréco-romaine. Au total, les traites alimentant les marchés du monde arabe ne couvrent pas quatre siècles mais onze, du IX^e au XIX^e siècle.



Comparer les traites : une vaine querelle

La loi du 21 mai 2001, dite « loi Taubira », qualifie de « crime contre l'humanité » aussi bien les traites de l'océan Indien que la traite transatlantique. Dans les années 1970-1980, les historiens et anthropologues marxistes de l'EHESS ont bien décrit le système esclavagiste bâti par les royaumes africains pour alimenter les traites arabe et européenne. *Anthropologie de l'esclavage*, de Claude Meillassoux (1986), reste sur ce point un ouvrage de référence. L'implication des sociétés africaines et musulmanes dans le système de la traite n'a jamais été occultée par les chercheurs du domaine. On peut compléter ces références avec la synthèse de Catherine Coquery-Vidrovitch (2018) ou la somme dirigée par Paulin Ismard (2021).